



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des affaires juridiques*

---

**2013/2180(INI)**

14.11.2013

## **PROJET D'AVIS**

de la commission des affaires juridiques

à l'intention de la commission de la culture et de l'éducation

Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent  
(2013/2180(INI))

Rapporteure pour avis: Françoise Castex

PA\_NonLeg

## JUSTIFICATION SUCCINCTE

Le Livre vert intitulé "Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent: croissance, création et valeurs", présenté par la Commission européenne, étudie les conséquences de la transformation du paysage audiovisuel traditionnel en un environnement médiatique convergent. La convergence est définie comme la fusion progressive des services de radiodiffusion traditionnels et de l'internet. Il en résulte de multiples possibilités de visionnage qui vont des téléviseurs à connectivité internet ajoutée aux services audiovisuels en mode OTT ("Over The Top"), en plus de la télévision traditionnelle (services dits "linéaires").

En Europe, le développement considérable des services de médias audiovisuels disponibles sur des terminaux connectés à l'internet rendent les frontières entre radiodiffusion traditionnelle et nouveaux médias de moins en moins pertinentes.

Les évolutions de nombreux services en ligne, actuellement non couverts par la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA), tendent vers plus d'éditorialisation et de contenus audiovisuels professionnels. Or, leur impact sur la population est manifeste, ce qui les apparente désormais à des médias de masse.

Ainsi, la frontière entre les deux modes classiques de consommation tend à s'estomper, alors que la différence de réglementation dans la directive SMA entre services de médias linéaires et non linéaires est toujours une réalité.

L'impact d'une telle convergence sur différents instruments juridiques, tels que la directive SMA ou la directive sur le commerce électronique, devra être prise en compte.

En outre, au regard notamment des négociations actuelles sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, l'un des enjeux de cette modification du paysage audiovisuel sera de protéger la diversité culturelle et les entreprises européennes dans ce grand marché européen.

## SUGGESTIONS

La commission des affaires juridiques invite la commission de la culture et de l'éducation, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. demande à la Commission d'entreprendre une étude d'impact pour évaluer si le champ d'application de la directive SMA est toujours pertinent au regard des évolutions de l'ensemble des services de médias audiovisuels accessibles aux citoyens européens;
2. demande à la Commission d'évaluer si la réglementation plus légère applicable aux services non linéaires dans la directive SMA est toujours nécessaire et pertinente au regard des objectifs de la directive; s'interroge notamment sur le faible niveau de la réglementation concernant les communications commerciales pour les services non-linéaires, alors que ces services ont désormais un impact considérable sur les citoyens européens;
3. invite la Commission et les États membres à renforcer la mise en œuvre de l'article 13 de la directive SMA relatif à la promotion de la production d'œuvres européennes et de l'accès à ces œuvres par les services de médias audiovisuels à la demande;
4. rappelle, dans ce contexte, que tous les médias linéaires et non linéaires qui tirent parti de la diffusion d'œuvres audiovisuelles devraient contribuer au financement de la production européenne;
5. invite la Commission et les États membres à réfléchir à l'extension des obligations de diffuser ("must carry") au-delà des opérateurs de réseaux, à savoir aux fabricants de matériels connectés;
6. demande à la Commission d'harmoniser les taux de TVA applicables à tous les produits culturels, quels que soient leurs modes d'accès, afin d'éviter les distorsions du marché qui retardent l'essor de nouveaux services en ligne européens.